

L'ABELLE

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien - AVEC UNE EDITION HEBDOMADAIRE - Paraisant le

SAMEDI MATIN

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Édition Quotidienne.

Édition Hebdomadaire Un An... \$3 00 Six Mois... 1 50 Quatre Mois... 1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABELLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales.

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des États-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime; Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier; Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemin de fer. Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers, 23 - CHARTRES - 393

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE, Paraisant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers, 223 RUE DE CHARTRES, Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAIN.

Strouback & Stern ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE RECEVEUR. Une splendide occasion d'acquiescer une fabrication de récepteurs établie par The Parkersburg Mill Co., de Parkersburg, W. Va. et vendue à C. F. Daltner, de New York, Ltd.

Peter Gallagher

Succession de Dominique Guéris. No 72.161 Cour Civile de District - Division A.

MARDI, 19 JANVIER 1904.

PAR PETER GALLAGHER, encaisseur - No 346 rue Commerce - MARDI, le 19 Janvier 1904 - En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, Division A, No 72.161, j'ai été nommé encaisseur de la Succession de Dominique Guéris, No 311 rue Baronne, la propriété d'après décès.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE BON COTTAGE DOUBLE

TROISIÈME DISTRICT, Nos 2358 et 2360 rue N. Villeré, A L'ENCAIN.

MARDI, LE 19 JANVIER 1904 A MIDI.

Succession de Abel Favret et de sa femme Juliette Chasam Favret. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.207 - Division A. - Attendu que Abel Favret, défunt, a laissé une succession de biens meubles et immeubles, dont la liquidation a été confiée à M. Robert V. Donnor, notaire, par un testament en date du 10 Mars 1902.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Abel Favret et de sa femme Juliette Chasam Favret. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.207 - Division A. - Attendu que Abel Favret, défunt, a laissé une succession de biens meubles et immeubles, dont la liquidation a été confiée à M. Robert V. Donnor, notaire, par un testament en date du 10 Mars 1902.

E. J. LOUPRE,

233 rue Decatur. MEILLE MAISON FRANÇAISE. Articles Divers pour Épiceries.

BALANCES DE HOWE. Réussissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Restaurant Victor, 209-211 RUE BOURBON.

Bureaux et Ateliers, 223 RUE DE CHARTRES, Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAIN.

PETER GALLAGHER ANNONCE JUDICIAIRE. In re Franklin C. Rice - No 71,910 - Division E - Le mineur J. E. Pierce et als. Cour Civile de District.

MARDI, LE 26 JANVIER 1904.

Quand aurez-vous une autre occasion comme celle-ci de faire un placement en cottages simples et doubles ?

No 3301 rue Dumaine Nos 3329-31 rue Dumaine. No 3328 rue St-Philippe Nos 3305-07 rue Dumaine. Nos 3331-33 rue Dumaine. Nos 917-19 ave. Hagau Nos 3309-11 rue Dumaine. Nos 3339-41 rue Dumaine. Nos 921-23 ave. Hagau Nos 3315-17 rue Dumaine. No 924 rue Moss. Nos 925-27 ave. Hagau Nos 3319-21 rue Dumaine. No 3346 rue St-Philippe. Nos 929-31 ave. Hagau Nos 3325-27 rue Dumaine. No 3320 rue St-Philippe. Nos 933-35 ave. Hagau

15 LOTS VACANTS DANS LE MEME ILET. Toutes les Propriétés ci-dessus sont dans l'Ilet No 463 - 2me District - borné par la rue Dumaine, l'avenue Hagau, les rues St-Philippe et Moss, - ET Seront vendues d'après un arpentage et plan faits par Edgar Pilié, voyer, daté le 9 décembre 1903.

MOI, PETER GALLAGHER, encaisseur délégué, offre en vente à midi, MARDI, le 26 Janvier 1904, à la Cour des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans l'Ilet No 463, 2me District, un terrain d'un arpentage de 119,37 ares, divisé en 15 lots, dont 11 sont situés sur la rue Dumaine, et 4 sur l'avenue Hagau, et qui ont été acquis par moi, le 26 Janvier 1903, et qui ont été vendus par moi, le 26 Janvier 1903, par un acte de vente en date du 26 Janvier 1903, enregistré le 27 Janvier 1903, au Bureau des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété d'après décès.

Lot No 1 - Containant un lot de terre vacant et est contigu au lot No 2, et mesurant 119,37 ares, divisé en 15 lots, dont 11 sont situés sur la rue Dumaine, et 4 sur l'avenue Hagau, et qui ont été acquis par moi, le 26 Janvier 1903, et qui ont été vendus par moi, le 26 Janvier 1903, par un acte de vente en date du 26 Janvier 1903, enregistré le 27 Janvier 1903, au Bureau des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété d'après décès.

Lot No 2 - Containant un lot de terre vacant et est contigu au lot No 1, et mesurant 119,37 ares, divisé en 15 lots, dont 11 sont situés sur la rue Dumaine, et 4 sur l'avenue Hagau, et qui ont été acquis par moi, le 26 Janvier 1903, et qui ont été vendus par moi, le 26 Janvier 1903, par un acte de vente en date du 26 Janvier 1903, enregistré le 27 Janvier 1903, au Bureau des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété d'après décès.

Lot No 3 - Containant un lot de terre vacant et est contigu au lot No 2, et mesurant 119,37 ares, divisé en 15 lots, dont 11 sont situés sur la rue Dumaine, et 4 sur l'avenue Hagau, et qui ont été acquis par moi, le 26 Janvier 1903, et qui ont été vendus par moi, le 26 Janvier 1903, par un acte de vente en date du 26 Janvier 1903, enregistré le 27 Janvier 1903, au Bureau des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété d'après décès.

Lot No 4 - Containant un lot de terre vacant et est contigu au lot No 3, et mesurant 119,37 ares, divisé en 15 lots, dont 11 sont situés sur la rue Dumaine, et 4 sur l'avenue Hagau, et qui ont été acquis par moi, le 26 Janvier 1903, et qui ont été vendus par moi, le 26 Janvier 1903, par un acte de vente en date du 26 Janvier 1903, enregistré le 27 Janvier 1903, au Bureau des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété d'après décès.

Lot No 5 - Containant un lot de terre vacant et est contigu au lot No 4, et mesurant 119,37 ares, divisé en 15 lots, dont 11 sont situés sur la rue Dumaine, et 4 sur l'avenue Hagau, et qui ont été acquis par moi, le 26 Janvier 1903, et qui ont été vendus par moi, le 26 Janvier 1903, par un acte de vente en date du 26 Janvier 1903, enregistré le 27 Janvier 1903, au Bureau des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété d'après décès.

VENTES A L'ENCAIN.

MACON & KERNAGHAN ANNONCE JUDICIAIRE. Actes du "Carondelet Canal Navigation Co."

Succession et communauté de M. et Mme Caroline Gerouge, femme de M. Gerouge. No 72.170 - Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN - W. A. KERNAGHAN, encaisseur - Bureau No 134 rue Carondelet - JEUDI, le 21 Janvier 1904, à midi, à la Cour des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans l'Ilet No 463, 2me District, un terrain d'un arpentage de 119,37 ares, divisé en 15 lots, dont 11 sont situés sur la rue Dumaine, et 4 sur l'avenue Hagau, et qui ont été acquis par moi, le 26 Janvier 1903, et qui ont été vendus par moi, le 26 Janvier 1903, par un acte de vente en date du 26 Janvier 1903, enregistré le 27 Janvier 1903, au Bureau des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété d'après décès.

ANNONCE JUDICIAIRE Propriété Commerciale et Réidence de Choix de Premier District.

Dans la succession de Richard Charles et Sarah M. Char, sa femme, Consolidée. No 50 et 71,793 - Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN - W. A. KERNAGHAN, encaisseur - Bureau No 134 rue Carondelet - JEUDI, le 21 Janvier 1904, à midi, à la Cour des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans l'Ilet No 463, 2me District, un terrain d'un arpentage de 119,37 ares, divisé en 15 lots, dont 11 sont situés sur la rue Dumaine, et 4 sur l'avenue Hagau, et qui ont été acquis par moi, le 26 Janvier 1903, et qui ont été vendus par moi, le 26 Janvier 1903, par un acte de vente en date du 26 Janvier 1903, enregistré le 27 Janvier 1903, au Bureau des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété d'après décès.

Lot No 1 - Containant un lot de terre vacant et est contigu au lot No 2, et mesurant 119,37 ares, divisé en 15 lots, dont 11 sont situés sur la rue Dumaine, et 4 sur l'avenue Hagau, et qui ont été acquis par moi, le 26 Janvier 1903, et qui ont été vendus par moi, le 26 Janvier 1903, par un acte de vente en date du 26 Janvier 1903, enregistré le 27 Janvier 1903, au Bureau des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété d'après décès.

Lot No 2 - Containant un lot de terre vacant et est contigu au lot No 1, et mesurant 119,37 ares, divisé en 15 lots, dont 11 sont situés sur la rue Dumaine, et 4 sur l'avenue Hagau, et qui ont été acquis par moi, le 26 Janvier 1903, et qui ont été vendus par moi, le 26 Janvier 1903, par un acte de vente en date du 26 Janvier 1903, enregistré le 27 Janvier 1903, au Bureau des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété d'après décès.

Lot No 3 - Containant un lot de terre vacant et est contigu au lot No 2, et mesurant 119,37 ares, divisé en 15 lots, dont 11 sont situés sur la rue Dumaine, et 4 sur l'avenue Hagau, et qui ont été acquis par moi, le 26 Janvier 1903, et qui ont été vendus par moi, le 26 Janvier 1903, par un acte de vente en date du 26 Janvier 1903, enregistré le 27 Janvier 1903, au Bureau des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété d'après décès.

Lot No 4 - Containant un lot de terre vacant et est contigu au lot No 3, et mesurant 119,37 ares, divisé en 15 lots, dont 11 sont situés sur la rue Dumaine, et 4 sur l'avenue Hagau, et qui ont été acquis par moi, le 26 Janvier 1903, et qui ont été vendus par moi, le 26 Janvier 1903, par un acte de vente en date du 26 Janvier 1903, enregistré le 27 Janvier 1903, au Bureau des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété d'après décès.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Henry C. Mouton. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.065 - Division A. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

Succession de Frank Peters. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 71.737 - Division E - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

Succession de Catherine Knowles. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.426 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

Succession de M. S. Neisham. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.428 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

Succession de Mary Octavia Brewer. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.162 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

Succession d'Edgar Knight. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.104 - Division C - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

VENTES A L'ENCAIN.

Friedrichs & Redersheimer. ANNONCE JUDICIAIRE. Bâtisse Cottage Dairable No 1304 rue Commerce - No 72.104 - Division C - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

ANNONCE JUDICIAIRE. Bâtisse Cottage Dairable No 1304 rue Commerce - No 72.104 - Division C - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

ANNONCE JUDICIAIRE. Bâtisse Cottage Dairable No 1304 rue Commerce - No 72.104 - Division C - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

ANNONCE JUDICIAIRE. Bâtisse Cottage Dairable No 1304 rue Commerce - No 72.104 - Division C - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE. Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. J. G. Caray et Orange Brown, No 15.420. EN VENTE d'un writ de fieri facias à moi adressé par Hon. Philp P. Patton, Juge, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, en vertu d'un jugement rendu par moi le 11 Janvier 1904, en faveur de J. G. Caray et Orange Brown, contre le défendeur, J. G. Caray et Orange Brown, No 15.420.

Succession de M. S. Neisham. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.428 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

Succession de M. S. Neisham. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.428 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

Succession de M. S. Neisham. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.428 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

Succession de M. S. Neisham. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.428 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

Succession de M. S. Neisham. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.428 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

Succession de M. S. Neisham. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.428 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

Succession de M. S. Neisham. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.428 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

Succession de M. S. Neisham. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.428 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

Succession de M. S. Neisham. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.428 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE. Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. J. G. Caray et Orange Brown, No 15.420. EN VENTE d'un writ de fieri facias à moi adressé par Hon. Philp P. Patton, Juge, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, en vertu d'un jugement rendu par moi le 11 Janvier 1904, en faveur de J. G. Caray et Orange Brown, contre le défendeur, J. G. Caray et Orange Brown, No 15.420.

Succession de M. S. Neisham. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.428 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

Succession de M. S. Neisham. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.428 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

Succession de M. S. Neisham. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.428 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

Succession de M. S. Neisham. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.428 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

Succession de M. S. Neisham. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.428 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

Succession de M. S. Neisham. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.428 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

Succession de M. S. Neisham. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.428 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

Succession de M. S. Neisham. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.428 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.

Succession de M. S. Neisham. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 72.428 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent avoir pour lesquelles ils comptent sur le présent avoir.